



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 11 avril 2025 DELIBERATION

Rapporteure : Mme Anne BARBET

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas MALEIG

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 27
Nombre de votant-e-s : 32

Étaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Anne BARBET, Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjoints, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE, Mme Monique ASSO, M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESENY, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

Étaient représentés :

- M. Philippe GARROTÉ donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRÈRE,
- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER,
- Mme Sabine SALLE donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA,
- Mme Laurence DUPRIEZ donne pouvoir à M. Clément SERVAT,
- Mme Yona TORCAL donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.

Était absent :

- M. Pierre BAHOU

27 - CONVENTION ANNUELLE ENTRE LA COMMUNE D'OLORON SAINTE-MARIE ET L'UNION DES PRODUCTEURS FERMIERS 64

L'UPF64 s'engage à mettre en œuvre des actions en lien avec les manifestations qu'organise la Commune :

- Foire du 1^{er} Mai 2025 (marché des producteurs et concours de fromage),
- Interface entre les producteurs et la Mairie,
- Coordination entre les différents acteurs de la Foire, place Saint-Pierre.

L'engagement de la Commune se définit comme suit :

- Une prise en charge financière de 2 240 € (deux mille deux cent quarante euros), pour la location d'un chapiteau et l'impression d'étiquettes.

- Une valorisation des apports équivalent à 1 600 € (mille six cent euros), se déclinant par des impressions des supports de communication pour la Foire du 1^{er} Mai, ainsi que la mise à disposition du matériel de la Ville pour cette manifestation.

Il est convenu que la convention prenne effet au 11 avril 2025 pour une durée d'un an.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,

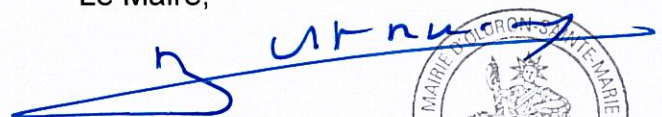
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention annuelle 2025 avec l'UPF64 pour une durée d'une année, à compter du 11 avril 2025 pour une prise en charge financière de 2 240 € et une valorisation des apports à 1 600 €.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 11 avril 2025.

Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 16/04/2025

Bernard UTHURRY

